

Conduite d'une stratégie de production pour la réalisation de films documentaires

RS5192 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	321v
Formacode(s)	46275
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	29/05/2020
Date d'échéance	29/05/2022

Certificateur(s)

ARDECHE IMAGES · SIRET : 31909821600041

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Art 132-23 du code de la propriété intellectuelle

: le producteur (délégué) de l'oeuvre audiovisuelle est la personne physique ou morale qui prend la responsabilité de la réalisation de l'oeuvre.

Responsable financièrement, techniquement, artistiquement, le producteur délégué garantit la bonne fin de la réalisation et diffusion d'une oeuvre audiovisuelle ; il sécurise les processus administratifs, financiers, organisationnels liés à la production et la diffusion d'un film ;

Engageant les fonds publics et privés ainsi que les siens propres, il doit posséder les compétences au niveau de ses responsabilités de gestionnaire ; il respecte et applique les lois et réglementations liées à ce domaine d'activités ; il garantit la fiabilité des supports budgétaires, comptables et financiers envers les institutions et partenaires ;

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Elaborer et conduire une stratégie de production, en fonction de la proposition du projet de film faite par l'auteur pour assurer la réalisation et la viabilité du film ;
- Piloter les étapes de réalisation et de diffusion du film en respectant la visée artistique du projet et le cadre contraint d'un budget ;
- Défendre une ligne artistique et éditoriale au sein du secteur du cinéma documentaire pour affirmer une identité, fédérer et fidéliser des auteurs ;

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Art 132-23 du code de la propriété intellectuelle

: "Le producteur (délégué) de l'oeuvre audiovisuelle est la personne physique ou morale qui prend la responsabilité de la réalisation de l'oeuvre. "

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Capacités rédactionnelles ;
Expériences professionnelles ou bénévoles d'accompagnement d'un auteur ;
Connaissances basiques du paysage documentaire ; Être enclin à travailler avec les chiffres, et les outils de gestion (tableurs) ;

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Deux intervenant.e.s, une personnalité extérieure (professionnel.le en exercice)

Base légale

Date de décision	29/05/2020
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	29/05/2022

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS6305

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5192/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	5
Montant total engagé	20 000 €
Coût moyen par dossier	4 000 €
Durée moyenne	273 h
Période	10/2020 – 10/2021
France compétences	62 %
France Travail	21 %
Régions	11 %
Entreprise	6 %
Reste à charge titulaire	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.